

Chapitre I

Les deux corps du Roi

Le Roi Mohammed VI entre dans sa vingt-et-unième année de règne et il convient de mesurer son image auprès de son peuple avec qui il entretient une relation singulière, celle d'un Roi moderne, rarement voire jamais contesté. Les rares fois où il a fait face à des contestations sociales, il a su y répondre en gagnant en légitimité aux yeux de l'immense majorité des Marocains.

La monarchie marocaine peut paraître éloignée des gens, des Marocains par son appareil et les secrets du Palais. Mais c'est ignorer la relation qu'entretient ce Roi, Mohammed VI, avec les attentes et le pouls de la société qu'il gouverne depuis vingt ans.

Le Roi cultive cette proximité et n'hésite pas à aller au-devant de ses fidèles. Les selfies de Marocains avec le Roi sont légion et nourrissent une communication où se mêlent solennité et humanité. La force de ce Roi tient dans cette relation si personnelle du Roi avec son peuple.

Mais comment s'articulent les deux piliers du système marocain, à savoir le Roi et son peuple ? Comment expliquer la résilience du système monarchique marocain, tel que prôné par le Roi Mohammed VI, malgré des crises telles que les printemps arabes ou encore les récentes manifestations du Rif ?

Le système monarchique marocain est rythmé, chaque année, par plusieurs cérémonies qui consacrent le lien entre le Roi et son Peuple. Chaque année, à la date du 30 juillet, a lieu la Fête du Trône, cérémonie nationale qui rappelle la relation unissant les deux piliers du système marocain. Durant celle-ci, le Roi prête allégeance et se met au service de son peuple et de la nation. Ce rituel annuel rappelle que le Roi n'est là que pour régner sur un peuple qui l'accepte ipso facto...

Une autre cérémonie, celle de la Fête (de la Révolution) du Roi et du Peuple est célébrée depuis le 20 août 1953 pour commémorer les grands soulèvements populaires visant au rétablissement du Sultan Mohammed V quand celui-ci avait été déchu et exilé par les autorités françaises. Jamais de telles vagues de soutien n'avaient été constatées auparavant en faveur d'un roi.

Aujourd'hui, en cette année 2019 où se fêtent dans l'ensemble du Royaume les deux décennies d'un règne, ces deux cérémonies rappellent à quel point le lien est solide entre les deux piliers du régime : le Roi du Maroc est fermement inscrit dans le cœur des Marocains.

Un Roi à l'écoute de son peuple dès son accession au Trône

Ce lien est d'autant plus fort que le Roi Mohammed VI incarna dès le début une rupture par rapport à son père, le Roi Hassan II, dans sa manière de gouverner. Hassan II fut incontestablement un grand Roi, mais dans une époque différente, plus cruelle. Elles sont loin de nous maintenant ces « années de plomb » (1975-1991) qui marquèrent les esprits notamment à cause de l'usage de la torture envers les opposants au régime (voir infra). À l'opposé de la dureté de Hassan II, Mohammed VI se veut l'incarnation d'une monarchie plus « citoyenne », plus démocratique.

Dès son accession au trône, Mohammed VI s'est posé en Roi pacificateur et modéré. Dès les premières années de son règne, ce Roi a montré son attention aux attentes de modernité de la société marocaine. À bien des égards, le ton, le style, la portée et la force de son règne se sont joués avec l'audace, le courage et pour tout dire le plein succès de l'Instance de réconciliation du début du règne.

Ainsi, le 7 janvier 2004, soit cinq ans après son accession au pouvoir, le Roi Mohammed VI prononce un discours dans lequel il officialise la création de la « Commission nationale pour la vérité, l'équité et la réconciliation », plus connue sous l'appellation de « l'Instance Équité et Réconciliation (IER) ». Cette Autorité s'inscrivait dans le sillage de la Commission indépendante d'arbitrage, créée en août 1999, chargée de déterminer les indemnisations à donner aux victimes des années de plomb précédentes.

Pourquoi une telle institution ? Pour reprendre les mots exacts de Mohammed VI : « l'objectif de cette Instance sera de faire en sorte que les Marocains se réconcilient avec eux-mêmes et leur histoire, qu'ils libèrent leurs énergies, et qu'ils soient partie prenante dans l'édification d'une société démocratique moderne, gage de prévention de toute récidive ». En d'autres termes, il s'agit de réconcilier le peuple marocain avec son dur passé durant les « années de plomb » (as-sanawat as-sawda' en arabe) qui se sont déroulées sous le règne de son père, le Roi Hassan II. Ces années avaient été marquées par violence et répression contre les opposants politiques et les activistes démocrates. Pour Mohammed VI, il était hors de question de continuer à régner sur un peuple qui garderait si ce n'est qu'une once de doute envers son Roi ou qui se sentirait lésé et en danger constant...

Rupture donc, avec le règne précédent et recherche des modes de réconciliation entre le peuple marocain et son histoire nationale ont été les principales motivations pour la création de cette instance, inédite encore dans le monde arabe. C'est, en effet, la première fois qu'une commission en matière de justice transitionnelle est

fondée dans un pays arabe et l'initiative de Mohammed VI est saluée, redonnant beaucoup d'espoirs dans le chemin vers un système plus démocratique.

Cette Instance atteint largement les résultats qu'avait attendus le Roi du Maroc. Le défi était pourtant redoutable... Pour reprendre brièvement les statuts de l'IER, il s'agissait d' «établir la nature et l'ampleur des violations graves des droits humains commises dans le passé, examinées dans leur contexte et à la lumière des normes et valeurs des droits de l'Homme ainsi que des principes de la démocratie et de l'État de droit.» (Article 9.1. des statuts)

L'instance était chargée d'investiguer, de rechercher et d'évaluer toutes les «violations graves des droits de l'Homme qui ont revêtu un caractère systématique et/ou massif, ayant eu lieu durant la période précitée et qui ont englobé la disparition forcée, la détention arbitraire, la torture, les violences sexuelles, les atteintes au droit à la vie, du fait notamment de l'usage disproportionné de la force, et l'exil forcé» (Instance Équité et Réconciliation, Synthèse du rapport final, Commission nationale pour la vérité, l'équité et la réconciliation, 2006).

En d'autres termes, il s'agissait de pouvoir répondre en fournissant des réparations, qu'elles furent individuelles (sous forme d'indemnités) et/ou collectives (pour des régions principalement touchées par la répression), tout en promouvant le dialogue et l'échange entre le peuple et les autorités.

La méthode employée illustra parfaitement l'éthique, la vision qui anime le Roi Mohammed VI, sa conception du pouvoir et de ses devoirs vis-à-vis de son peuple... Il faut bien comprendre que l'esprit de l'IER – Instance Équité et réconciliation – ne fut jamais celui d'une chasse aux sorcières. Bien au contraire, la justice transitionnelle visait à comprendre ce qui s'était déroulé durant les années de plomb, à en tirer les enseignements et à réparer les

torts dans un climat d'apaisement et d'empathie. Bien loin donc de l'esprit de vengeance qui prévaut souvent en Europe tant dans les logiques mémorielles que face aux déchirures du passé.

Comment l'instance s'y est-elle prise ? Entre rencontres avec la société civile – associations, universitaires – et des séances d'audition publiques dont certaines ont été diffusées sur les chaînes publiques et à la radio, l'Instance a plutôt fait bonne impression. Pour les organisateurs de ces auditions, il ne s'agissait pas de « juger » (ce qui aurait pu être mal perçu par les Marocains), mais de « rétablir la vérité », ou du moins une vérité plus consensuelle. Car durant les auditions, les victimes des « années de plomb » ont pu témoigner plutôt librement de leurs expériences et de leurs souffrances.

Quid des résultats ? Dans son rapport présenté à l'exécutif, l'instance, après l'étude des dossiers et un vaste travail d'enquête, a fourni ses conclusions... Au total, près de 9280 personnes auront bénéficié d'une indemnisation pour les préjudices physiques et moraux qu'elles ont subis. En outre, 1499 personnes avaient déjà bénéficié d'une indemnisation entre 1999 et 2003. Pour celles-ci, l'IER a proposé, dans ces recommandations, d'autres formes de réparations. Toutes les victimes n'ont cependant pas été indemnisées, parce qu'elles n'ont pas souhaité déposer leur dossier, ou bien parce qu'elles l'ont fait trop tard, ou encore parce que leur cas a été jugé non recevable... Dans tous les cas, il s'est agi d'une initiative respectable, cherchant à réconcilier le peuple avec son histoire nationale.

Car regarder le passé en face est une étape indispensable pour pouvoir mieux avancer et donner un nouvel équilibre à tout régime politique. Mohammed VI sut le faire avec maestria. Il fut capable de donner l'image du changement, et de se présenter comme un nouveau Roi à l'écoute de son peuple, qui accepte le passé et regarde maintenant vers l'avenir.

Le Printemps arabe consolida le pouvoir de Mohammed VI

Cette relation singulière du Roi à ses fidèles et ses concitoyens, dont il est ici question, a joué un rôle décisif pour éviter que le pays ne plonge dans l'anarchie lors de la vague de contestations sociales dans le sillage du printemps arabe. Car le peuple marocain a aussi été touché par le climat de révolte... Mais ce qui est étonnant, c'est que la propagation du printemps arabe au Maroc ne s'est pas soldée par un changement radical, comme cela a été le cas en Tunisie, en Libye ou en Égypte. Le Maroc, en effet, n'a assisté ni à un changement de régime, ni à un départ du chef de l'État, ni à un renouvellement complet de la classe dirigeante. Le printemps arabe est passé et a laissé peu de traces au Maroc. Les manifestations qui se sont produites en 2011, et qui ont tout de même conduit à de profondes réformes, ont renforcé le lien qui unit le peuple marocain à la nature du régime, ou encore le lien qui l'unit à son Roi. Ce renforcement s'est fait naturellement !

En effet, le mouvement du 20 février 2011 au Maroc est né d'une colère en réponse à la corruption et à une société viciée, mais aussi à une frustration en raison d'un niveau de vie onéreux et d'un fort taux de chômage.

Contrairement aux autres mouvements révolutionnaires arabes, le mouvement du 20 février n'a jamais demandé le départ de Mohammed VI ou n'a envisagé un Maroc sans structure monarchique. Les Marocains conservent un attachement très important à la personne du Roi, véritable Chef d'État et père spirituel en sa qualité de Commandeur des Croyants. Il jouit d'une légitimité politique qui résulte, certes, de sa légitimité dynastique (et de sa durée dans le temps long), mais aussi dans le comportement du Roi, un Roi proche et à l'écoute de son peuple.

Le Roi du Maroc a jusque-là, en temps de crise ou de contestation sociale, rapidement répondu aux demandes populaires. Prenons le discours prononcé le 9 mars 2011, un « discours à la Nation » fondamental. Il y annonça une réforme constitutionnelle ainsi qu'un référendum portant sur des « réformes politiques profondes ». C'est en prenant très tôt la mesure des revendications et en annonçant de vastes réformes constitutionnelles, que le Roi Mohammed VI a su reprendre l'initiative et calmer les manifestations, tout en réussissant : « un compromis historique ayant la force d'un nouveau pacte entre le Trône et le peuple ».

Pour ces raisons profondes, le Printemps arabe glissa sur le Maroc comme le vent sur la dune de sable. Et le système tint, et tient toujours.

Le Commandeur des Croyants est garant d'un Islam modéré

Mais au-delà de ces moments historiques décisifs que constituèrent la sortie des années de plomb et le printemps arabe, il faut aller au fond des choses : le Roi du Maroc est puissance politique et autorité spirituelle. Telle est la clé de voûte de son rayonnement.

Selon la Constitution du Maroc (article 41¹), le Roi est aussi « Commandeur des croyants » (« Amir Al Mouminine », en arabe). Cette singularité fondamentale est une des clés de voûte du régime et de la société marocaine.

1. « Le Roi, Amir Al Mouminine, veille au respect de l'Islam. Il est le Garant du libre exercice des cultes. Il préside le Conseil supérieur des Oulémas, chargé de l'étude des questions qu'il lui soumet. Le Conseil est la seule instance habilitée à prononcer les consultations religieuses (fatwas) officiellement agréées, sur les questions dont il est saisi et ce, sur la base des principes, préceptes et desseins tolérants de l'Islam. Les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil sont fixées par dahir. Le Roi exerce par dahirs les prérogatives religieuses inhérentes à l'institution d'Imarat Al Mouminine qui Lui sont conférées de manière exclusive par le présent article.»

Qu'implique ce titre sur les plans religieux et politique ? Et pourquoi le Roi du Maroc est-il légitime à le porter ?

Le Roi est arbitre entre les institutions et est garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire lequel est lui-même indépendant des pouvoirs législatif et exécutif. Le Roi est à la fois chef spirituel et temporel. En plus en effet d'être monarque, donc un chef temporel, avec des prérogatives politico-administratives, il est aussi un leader spirituel et incarne, en tant que Commandeur des Croyants, l'unité de la nation marocaine, un symbole de force et d'inspiration aux yeux de la communauté musulmane. En réalité, ces deux fonctions, celle de Roi et celle de Commandeur des Croyants sont inséparables : la légitimité du pouvoir du Roi est ainsi inhérente à la légitimité spirituelle qu'il détient d'Allah.

Ces deux corps du Roi se retrouvent explicitement dans les dahirs, ou décrets royaux marocains, qui débutent tous par une même formule religieuse et qui consistent en l'apposition du sceau du Roi sur les textes de loi votés au Parlement.

Concrètement, le titre de Amir al-Mouminine lui confère la responsabilité intégrale du domaine religieux. Il doit veiller au respect de l'Islam et est garant du libre exercice du culte musulman. Il a le devoir de diriger la prière qui est la plus haute charge possible, quitte à confier à des imams le devoir de gérer et de diriger le pèlerinage à La Mecque. Il défend la conception de l'Islam authentique et classique, c'est-à-dire la religion d'ouverture et de lumières telle que pratiquée au Maroc. Pour autant, et c'est important de le savoir en Occident, le Roi n'est pas prosélyte. Il n'a pas pour devoir la propagation de l'Islam.

Attardons-nous sur ce dernier point, qui est essentiel pour comprendre l'importance d'un tel titre aujourd'hui : dans le contexte géopolitique actuel, où persistent les porte-paroles d'un Islam plus radical, le Roi du Maroc agit comme un rempart à l'extrémisme religieux. Étant l'autorité de l'Islam dans son pays avec une